

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N°866 du 11 Février 2006

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LA CARICATURE

Caricature de Mahomet ou caricature de la liberté ? J'avoue être troublé par les développements de l'affaire qui cause tant d'émotions légitimes et tant de haine inacceptable.

Je veux vous expliquer mon trouble, en vous demandant toute votre indulgence ; je sais en effet que mes propos pourront vous surprendre, et vous êtes – comme toujours – libres de ne pas me suivre dans ma réflexion sur le sujet de la caricature.

En premier lieu il a été rappelé opportunément, à mon sens, que la liberté d'expression et la liberté religieuse ont constitué de grands progrès de civilisation, et qu'elles sont allées de pair. L'histoire de la liberté politique en Europe est jalonnée de conquêtes sur la censure, qui au XVIIème siècle par exemple a frappé Descartes aussi bien que Galilée. Les interdits, les autodafés, les emprisonnements n'ont pas découragé ceux qui voulaient proclamer des idées voire des fois suspectes aux yeux du plus grand nombre et du pouvoir politique. Plus récemment, c'est le samizdat qui a ébranlé les régimes communistes et a préparé la libération des peuples asservis.

En second lieu il est clair que l'attaque contre la caricature de Mahomet a suscité des réactions au-delà de tout ce que l'on pouvait imaginer ; surtout si l'on tient compte du fait que les mêmes attaques, répétées et tout aussi blasphématoires contre le Christ ou le Pape, ont laissé les foules, les puissants et les juges, et surtout la grande presse, presque totalement indifférents. Le Christ en croix représenté dans une nudité « agrémentée » par « Libé » (juillet 2005), le drapeau nazi accolé à Pie XII dans le film « Le Vicaire », la comparaison entre Hitler et Benoît XVI : tout cela n'a pas déclenché de tempête au pays de la déchristianisation, même pas chez ces gardiens de la moralité publique que sont les gens du MRAP. La religion hébraïque n'est pas mieux lotie que la religion chrétienne, et les propos blasphématoires qui accompagnent les discours des ayatollahs de tous pays n'ont soulevé qu'une tiède réprobation dans le monde. Le blasphème est donc à géométrie variable.

Mais la violence aura été ici à sens unique : les hordes fanatiques ou fanatisées par l'islamisme radical ont embrasé le monde entier, au nom d'une autre liberté sans doute, celle de manifester.

Je reconnais qu'il est difficile dans ce contexte de ne pas avoir l'esprit échauffé, et qu'il est normal d'hésiter : qu'est-ce qui est le plus scandaleux, de la caricature ou des réactions qu'elle suscite, que ce soit au nom de la liberté d'expression ou du respect de la religion ?

Pour ma part, je trouve une solution au dilemme en me reportant à la vraie nature de la liberté. Car je crois que, tout autant que Mahomet, c'est la liberté qui est aujourd'hui caricaturée. D'ailleurs les adversaires de la liberté se livrent depuis des années, sinon des siècles, à cette caricature, en assimilant purement et simplement liberté et laisser faire, liberté et laisser aller.

Non, la liberté n'est pas le droit de dire ou de faire n'importe quoi, dans n'importe quelle circonstance, suivant la seule volonté d'individus isolés ou en groupes. La liberté a une double limite : juridique et ontologique.

La limite juridique naît de la nécessité de concilier liberté personnelle et vie sociale. Des individus ne peuvent vivre en société sans respecter des règles qui définissent les comportements mutuels. Avoir des droits individuels signifie aussi avoir des devoirs à l'égard des autres individus. « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Au nom de ma liberté je n'ai pas le droit d'attaquer les autres, de leur faire subir une coercition physique ou morale. Et, si c'est le cas, si j'ai abusé de ma liberté en portant dommage à un autre, j'engage ma responsabilité. En d'autres termes, il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Qui met en œuvre cette responsabilité ? Certainement pas

des foules ivres de haine, mais des juges ou des arbitres se prononçant au vu de règles de droit instituées par l'ordre social spontané. En la circonstance les journalistes doivent accepter d'avoir à rendre des comptes à ceux qu'ils atteignent dans leur foi ou dans leurs intérêts. La liberté exige le respect des personnes humaines. Elle ne signifie pas la totale impunité ni pour la provocation ni encore moins pour le blasphème. Il fut un temps où ceux qui s'adressaient au grand public à travers leurs écrits, leurs discours ou leurs œuvres d'art, avaient assez de respect de leurs contemporains pour ne pas dépasser les limites de la décence. Mais qui se soucie de décence et de tempérance à l'heure actuelle ? Le drame, c'est que l'on met au passif de la liberté ce laisser aller généralisé, alors même qu'il est négation de la liberté.

A ce sujet, on devrait se rappeler que la liberté a une limite ontologique. La liberté, pour quoi faire ? Je suis de ces libéraux qui soutiennent – contre d'autres libéraux d'ailleurs – que la liberté n'est pas une valeur absolue. Elle a son origine dans la nature de l'être humain, qui confère à toute personne une dignité spécifique, mais elle est également ordonnée à cette dignité. La liberté nous est donnée pour que nos actions nous portent vers un peu plus d'humanité, un peu moins de bestialité. Nous sommes libres de nous dépraver, de salir et de meurtrir. Mais nous sommes libres de nous élever, de créer et d'aimer. Si la liberté n'est pas éclairée par la « civilisation de l'amour », elle fait retourner l'homme et la société à l'état de barbarie : la vie devient chaque jour un peu plus inhumaine, la loi sera bientôt celle de la jungle – retour au chimpanzé. Ceux qui travaillent sans cesse à semer la haine et à combattre l'amour nous donnent une caricature de la liberté. C'est finalement aussi grave que la caricature de Mahomet.

Jacques Garello

Conjoncture

MIRACLE IRLANDAIS ?

L'Irlande est à la mode et intrigue nos confrères de tous horizons : Valeurs Actuelles y consacre son éditorial et Le Monde une page entière (« L'Irlande, meilleur élève de l'économie européenne »). Y aurait-il un « miracle irlandais » ? Nous ne le croyons pas. Non que l'économie irlandaise se porte mal, au contraire, c'est bien le meilleur élève de l'Europe. Nos confrères ont raison. Mais parce que nous n'y voyons aucun miracle, seulement l'application rigoureuse des enseignements de la science économique. S'il y a un miracle irlandais, c'est le miracle du libéralisme qui, partout, crée richesse et prospérité.

Le second PIB par habitant de toute l'Europe

On se souvient que l'Irlande a adhéré à l'Union européenne en 1973. Elle était alors un pays, comme le dit Valeurs Actuelles « pauvre et rural » qui « payait encore les effets de sa politique protectionniste ». C'était d'ailleurs, depuis toujours, une terre d'émigration. Mais l'adhésion à l'Union européenne n'a pas suffi à déclencher une vraie dynamique, ni même, dit notre confrère, à « la faire sortir de son sous-développement. Pendant quinze ans, l'Irlande est resté un pays pauvre, inflationniste et déficitaire ».

Quel contraste avec la situation actuelle ! Dès 1995, les Irlandais dépassent la Grande-Bretagne, pourtant en plein essor, pour le produit intérieur brut par habitant. En 2005, la croissance atteint 4,8% ; davantage qu'aux Etats-Unis et trois fois plus qu'en France... Alors que l'Irlande était encore en queue de peloton il y a quinze ans, elle se classe aujourd'hui en seconde position en Europe, juste après le Luxembourg, évidemment imbattable.

Que dire de l'emploi, cet indicateur si sensible pour les Français ? Le taux de chômage est de 4,3%, le plus bas de toute l'Union européenne, inférieur même à celui des Etats-Unis,

comparable à celui du Japon. Cet effondrement du chômage ne s'est pas fait dans un climat malthusien ou dirigiste : pas question de traitement statistique ou social du chômage. Ce sont de vrais emplois qui sont créés, et la population active a dépassé les 2 millions de personnes, soit deux fois plus qu'il y a quinze ans. Les Irlandais veulent travailler, de plus en plus !

Immigration massive et équilibre financier

Mais il n'y a pas que les Irlandais qui veulent travailler : l'Irlande est devenue une terre d'immigration, soit un renversement historique de situation. Selon Roger FOX, directeur à l'autorité irlandaise pour la formation et l'emploi, cité par Le Monde, « sans les immigrés, le pays manquerait de cerveaux et de bras ». Il faut dire qu'un tiers des actifs sont des immigrants et il y a désormais 400 000 habitants non Irlandais, ce qui est beaucoup à l'échelle du pays. 200 nationalités sont représentées : c'est dire que l'Irlande attire des travailleurs du monde entier. Et bien entendu, cela ne pèse en rien sur le chômage, tant l'économie est dynamique. Beaucoup viennent des nouveaux membres de l'Union, (Pologne et Pays Baltes) : il faut dire que l'accès au marché du travail est libre. Chacun y gagne et ces étrangers trouvent des salaires cinq fois plus élevés que chez eux. Cela se fait-il au détriment des équilibres financiers ? Pas du tout. Le budget 2006 est en équilibre, comme l'était celui de 2005. La dette publique est seulement de 29% et s'est beaucoup réduite, pour devenir la seconde plus faible de la zone euro (la France est à plus de 65% du PIB). L'inflation elle-même reste raisonnable avec 2,7% de hausse des prix en 2005. Quant au commerce extérieur, signe de compétitivité, il est excédentaire, alors que chez nous il atteint un déficit historique.

Pas de miracle, mais simplement une politique libérale

Alors, miracle ? Évidemment pas. Le gouvernement irlandais, après quinze années de stagnation, a su réunir patronat, syndicats et partis politiques pour examiner la situation objectivement et tous ont opté, comme le dit Valeurs Actuelles, pour « la méthode REAGAN-THATCHER ». Non pas un miracle, mais tout simplement une politique franchement libérale. « Déréglementation, baisses massives des impôts, réduction des dépenses publiques, stabilisation des salaires », ouverture internationale.

Il y a eu une baisse massive des charges patronales, qui représentent 12% des salaires contre 50% en France ! Baisse massive également du taux d'impôt sur les sociétés, qui est tombé à 12,5%, l'un des plus bas d'Europe, trois fois moindre qu'en France. Au total les prélèvements obligatoires sont parmi les plus faibles d'Europe.

Il y a aussi une totale flexibilité du marché du travail, avec des licenciements faciles, donc des embauches faciles. Dans un climat de mutations rapides et de concurrence exigeante, une entreprise n'embauche que si elle a la certitude de pouvoir licencier en cas de retournement de situation. La flexibilité conduit au vrai plein emploi, c'est ce que n'ont pas compris les ennemis des CNE et des CPE, en attendant le CLE (Contrat Libre Embauche proposé par Jacques Gareilo). Le gouvernement n'intervient pas dans les négociations entre syndicats et patronat et ce sont des accords contractuels qui règlent les salaires.

Enfin, c'est aussi en jouant sur l'ouverture internationale que l'Irlande a progressé : libre entrée des capitaux et des investissements étrangers. Voilà un pays où l'on ignore le « patriotisme économique » et où le gouvernement ne fait pas de crise nerveuse quand une entreprise fait l'objet d'une OPA. Le Monde, pourtant très dirigiste, doit le reconnaître : « La performance irlandaise repose sur un pilier central : l'investissement étranger. L'Irlande a voulu devenir un paradis pour les investisseurs et a su le rester. Elle a pour principal atout un régime fiscal attractif ». Encore un miracle de la concurrence fiscale. 1 022 entreprises étrangères se sont ainsi installées en Irlande, dont 120 françaises.

Il n'y a donc pas de miracle irlandais, mais l'application rigoureuse des principes du libre marché. La classe politique française, longtemps fascinée par les modèles étrangers (de préférence socialistes), qu'ils soient chinois, yougoslave, soviétique ou suédois, aurait tout intérêt à se tourner vers les expériences qui marchent. Il n'en manque pas : Irlande, Danemark, Pays Bas, etc... Ce qui marche, c'est ce qui est libéral. Ce qui ne marche pas, c'est ce qui est étatique. Élémentaire, mon cher Breton.

DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE ET LIBRE MARCHÉ

Le colloque consacré à « la doctrine sociale de l'Église, une éthique économique et politique pour notre temps » s'est donc tenu à Paris samedi dernier 4 février. Nous en avons avertis nos lecteurs et avons eu le plaisir d'en retrouver un certain nombre. Ce colloque était organisé par l'Association des Economistes Catholiques, que préside le Professeur Jean-Yves NAUDET, en lien avec la Fondation de Service Politique. Il s'agissait d'exposer les thèmes du « Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église », un ouvrage de synthèse voulu par Jean Paul II et rédigé par la Commission Pontificale Justice et Paix présidée par le Cardinal Rafaelo MARTINO. Le succès de cette réunion a été considérable, puisque 400 personnes y ont participé, ce qui montre un véritable intérêt pour ces questions : comment l'Église aborde-t-elle les questions économiques et comment les économistes reçoivent-ils ces prises de positions ?

De nombreux intervenants ont abordé le sujet sous divers angles, en commençant par Monseigneur d'ORNELLAS, évêque auxiliaire de Paris, qui rappelait les liens entre la foi et la raison et la dimension théologique de la doctrine sociale. Le père Pierre COULANGE, un ancien universitaire devenu prêtre, s'intéressait aux fondements anthropologiques de cette doctrine sociale, rappelant notamment que la dignité de la personne humaine, faite à l'image et à la ressemblance de Dieu, était le principe central de la doctrine de l'Église. Autres interventions, celles de Jacques BICHOT sur les « structures de péché », qui démontrait que l'Église refusait la notion de péché social pour ne retenir que la responsabilité personnelle de chacun, et celle de Jean-Didier LECAILLON, sur la famille, montrant que les raisonnements économiques rejoignaient les préoccupations de la doctrine sociale.

Mais le cœur économique du sujet était abordé par Jean-Yves NAUDET et Jacques GARELLO.

J-Y NAUDET commentait le chapitre du compendium sur la vie économique, qui reprend en particulier beaucoup de textes de JEAN-PAUL II dans Centesimus annus. Et il montrait de manière irréfutable que l'Église défend la propriété privée, l'entreprise, le rôle de l'entrepreneur, le profit, le marché libre (dont la supériorité éthique est démontrée) et au total une économie de marché que l'Église appelle encore économie libre ou économie d'entreprise.

En particulier, comme le rappelle encore BENOIT XVI dans une déclaration que nous avons reproduite la semaine dernière, le rôle de l'Etat doit être restreint, conformément au principe de subsidiarité. Les responsabilités sont d'abord celles des personnes, puis des communautés qui constituent la société civile avant d'être celles de l'Etat. Mais, bien entendu, le message le plus fort de l'Église dans ce domaine est le rappel des exigences éthiques de la vie économique, car pour l'Église, tout n'est pas possible et chacun doit avoir un comportement responsable, conforme à la morale naturelle.

Pour sa part, Jacques GARELLO présentait le point de vue de l'Église, confronté à celui des économistes, sur la mondialisation et le commerce international. Il montrait comment l'Église acceptait la mondialisation, une chance pour les pays pauvres, insistait sur la nécessité de s'adapter en permanence et enfin sur l'accompagnement nécessaire de la mondialisation, notant au passage la sympathie imprudente de l'Église pour les organisations internationales.

Mais il rappelait aussi les déclarations de l'Église en faveur du bien commun, et le rôle central du capital humain, du développement de l'homme tout entier et en particulier de l'éducation dans le développement. Les disparités entre pays existent, mais elles sont la conséquence, pour les pays les plus pauvres, d'un manque de liberté, comme le démontrent de manière irréfutable les indices de liberté : seuls les pays libres se développent.

On l'imagine, ces interventions ont provoqué des réactions diverses dans l'assistance. Enthousiasme pour beaucoup, découverte pour de nombreux chrétiens qui ne soupçonnaient pas la richesse de la doctrine sociale de l'Église et sa conformité pour l'essentiel aux enseignements des économistes sur la liberté économique, réserves pour d'autres enfin. Ici les points sensibles ont été l'agriculture (doit-il exister une exception agricole ? Jacques GARELLO démontrait que notre protectionnisme ruine les pays pauvres) et la mondialisation en général : on voit bien comment pour un certain nombre de personnes, la mondialisation est perçue comme une menace et non comme une formidable opportunité. D'où l'intérêt de tels colloques pour éclairer ceux qui cherchent la vérité sur ces sujets difficiles. Mais d'où l'intérêt aussi de faire appel à des économistes professionnels pour aider les hommes d'Église à progresser dans la connaissance de ces sujets. Chacun en tous cas souhaitait qu'un prochain colloque soit organisé pour poursuivre la réflexion en commun.

LA MONDIALISATION FREINE L'INFLATION

On sait depuis Milton FRIEDMAN, et même depuis la vieille théorie quantitative de la monnaie, que « l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire ». Nous avons montré plusieurs fois dans nos articles de conjoncture que le ralentissement de l'inflation depuis une vingtaine d'années correspondait à une meilleure maîtrise de la masse monétaire, celle-ci progressant beaucoup moins rapidement que dans les années 70.

Même si, comme nous l'avons expliqué, les Banques centrales préfèrent, à tort, surveiller le taux d'intérêt, la masse monétaire reste sous contrôle. En Europe, où elle avait un peu dérapé, atteignant une hausse de 8% par an, la croissance de M3 se ralentit à nouveau et se situe à 7,3%, sur une année, au mois de décembre 2005. C'est encore trop, mais l'évolution va dans la bonne direction, puisqu'on observe un ralentissement.

Mais, bien entendu, le lien monnaie/prix n'est pas mécanique ou mathématique et bien d'autres facteurs interviennent. Parmi ceux-ci, il y a l'intensité de la concurrence. Celle-ci, et BASTIAT l'avait déjà compris dès le milieu du XIX^e siècle, fait baisser les prix. D'ailleurs BASTIAT pensait que la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs viendrait en premier lieu de la baisse des prix, résultant de la concurrence. Pour

L'EUROPE S'INQUIETE DE LA BAISSSE DES IMPOTS EN SUISSE

Il y a quinze jours, Jacques GARELLO avait rappelé les bienfaits de la concurrence fiscale à partir de l'affaire de la TVA à 5,5%. Cette concurrence existe fort heureusement dans certains pays, et notamment en Suisse, entre les divers cantons. C'est la même chose qui devrait se produire en Europe si l'on y acceptait enfin cette logique. Mais l'Union n'en veut pas !

Dernier exemple en date : celle du demi-canton d'Obwald, qui, avec 86% des voix, avait accepté le 12 décembre 2005 des baisses spectaculaires d'impôts. L'impôt sur les sociétés est passé à 6,6%, taux le plus bas de Suisse, mais aussi d'Europe ; l'impôt sur la fortune était réduit d'au moins 30% ; et surtout un taux d'impôt sur le revenu dégressif (c'est encore mieux que la flat tax) pour les contribuables les plus riches, avec des revenus supérieurs à 300 000 francs suisses (194 000 euros). Un petit paradis fiscal.

Ce mouvement n'était pas isolé, et plusieurs petits cantons pratiquent ce que Le Monde appelle avec dédain de « la sous enchère fiscale », en particulier Zoug, Schwyz, Nidwald et plus récemment Schaffhouse. Résultat : ces cantons deviennent très prospères, attirent des capitaux, de grandes fortunes, les sièges de multinationales.

Cela ne pouvait qu'entraîner certaines réactions déchaînées de la part de la gauche et surtout de l'extrême-gauche, se réfugiant derrière un article de la Constitution fédérale qui prône « l'égalité de traitement devant l'impôt ». Mais il y a une difficulté : il fallait passer par les tribunaux et pour cela trouver un habitant du canton qui veuille bien saisir le tribunal. Et là, drame pour la gauche extrême : pas un habitant du canton, pas même un socialiste (il y en a quelques uns) n'a accepté de porter plainte. Tous les habitants sans exception sont ravis de la nouvelle fiscalité.

Cela n'allait pas arrêter l'extrême-gauche. Un député fédéral, Josef ZISYADIS, connu pour son sens des coups médiatiques, a décidé de s'installer dans le canton pour pouvoir porter plainte. Il a donc réussi à louer un studio dans l'une des communes du canton et il va donc porter plainte. On verra ce que les juges décideront, mais a priori chaque canton est libre de sa législation fiscale et on ne voit pas en quoi l'égalité devant l'impôt serait menacée. En attendant, la population du canton n'a pas apprécié du tout cette ingérence d'un député fédéral.

Mais l'affaire de n'arrête pas là. Il fallait que Bruxelles s'en mêle. C'est a priori surprenant, puisque la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne. Mais un accord de libre échange existe entre l'Union européenne et la Suisse. C'est ce qui a conduit Bruxelles, qui fait du zèle dans ce domaine de la fiscalité, à demander à la Suisse en septembre des éclaircissements pour savoir si l'accord de libre-échange était violé. Y a-t-il dumping fiscal ? Les technocrates européens, qui ont de l'imagination, se demandent en fait si ces baisses d'impôts ne doivent pas être analysées comme des aides étatiques non autorisées. Il faut en effet avoir l'esprit pervers pour prétendre qu'une baisse d'impôt est une aide étatique, comme si les revenus appartenaient à l'Etat qui, dans sa bonté, pouvait en laisser une partie aux ménages ou aux entreprises !

Inutile de dire que la Suisse, qui tient à son indépendance, s'est vivement défendue contre ces accusations. Mais Bruxelles a de la suite dans les idées et le 15 décembre, lors de la réunion du comité mixte Suisse-UE, la question a été remise sur le tapis. Des questions précises ont été posées à Berne. Pour l'instant, la Suisse n'y a pas répondu.

Ce sujet n'est pas mineur, car la question de la concurrence fiscale, comme nous l'avons montré déjà, est centrale dans la construction européenne : concurrence ou harmonisation. L'exemple suisse peut nous éclairer. Mais aussi parce qu'on voit quelle haine les hommes de l'Etat, qui vivent de redistribution publique, que ce soit à Bruxelles ou à Berne, vouent aux baisses d'impôts.

DESERTS MEDICAUX : ON PROPOSE UN PSEUDO-MARCHE

Les négociations traînent entre médecins et caisses, car celles-ci veulent, avant toute revalorisation d'honoraires, que les médecins atteignent l'objectif d'économies fixé par la Sécu.. Les médecins à honoraires conventionnés sont, une nouvelle fois, prisonniers de la CNAM et du système public d'assurance.

Mais ce n'est pas le seul problème qui se pose dans le monde médical. Il y a aussi la lancinante question de la démographie médicale, manque global de médecins et déséquilibres entre villes et campagnes. Alors que faire ?

Globalement, il est clair que l'on manque de médecins. Le *numerus clausus* a été fixé pendant des années à un niveau arbitrairement bas. Comme on n'a jamais tenu compte de la longueur des études de médecine, le numerus de 1^o année ne débouchant sur le marché que dix ans plus tard, on a fixé le niveau en fonction de la démographie du moment. On vient de s'apercevoir de cette erreur, beaucoup trop tard bien sûr, et chaque année le *numerus clausus* est donc revu à la hausse. Ainsi la preuve a-t-elle été faite de l'inefficacité d'une régulation par l'Etat : les pouvoirs publics ont simplement oublié les lois les plus élémentaires de l'arithmétique.

Mais les pouvoirs publics viennent de s'apercevoir d'un nouveau problème : la répartition géographique des médecins ne correspond pas aux besoins, en particulier dans les campagnes.

Si l'on était sur un marché libre, à prix libres, dans les secteurs où l'offre dépasserait la demande, les prix baisseraient, décourageant l'installation des jeunes médecins, et dans les secteurs, comme à la campagne, où la demande dépasserait l'offre, les prix monteraient, attirant de nouveaux médecins, en particulier pour une première installation : aucun surnombre ni aucune pénurie de médecins. Mais le système actuel ignore le marché, et il n'y a aucune incitation à aller s'installer dans les campagnes, alors qu'en ville on est payé au même tarif et l'on a plus d'avantages : les gardes sont plus faciles, les déplacements sont moins nombreux (les gens viennent en cabinet) et moins longs qu'à la campagne. Il est donc normal que, sans régulateur par les prix, un marché ne fonctionne pas, puisqu'alors il n'y a plus de marché.

Bien entendu, il n'est pas question pour le gouvernement et la CNAM de libéraliser le marché, car cela impliquerait une généralisation des honoraires libres (secteur II), dont les autorités ne veulent pas. Mais il n'est pas question, du moins pour l'instant, de mesures autoritaires. Comment faire alors ? Il ne reste plus aux pouvoirs publics qu'à singer le marché. C'est ce que l'on trouve dans la proposition de Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé

30 à 35 millions d'euros seront consacrés à la lutte contre les déserts médicaux. C'est ainsi que le tarif des consultations sera majoré d'au moins 20% pour les médecins exerçant dans les zones où la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne nationale (soit 12% des communes- 4422 communes- et 4% de la population). Ce n'est pas le malade qui paiera, mais directement l'Assurance-Maladie. Encore cela ne s'appliquera-t-il qu'aux seuls cabinets de groupes et maisons pluridisciplinaires. Pour les médecins exerçant seuls, cela ne s'appliquera pas, sauf dans les périodes où ils feront appel à un remplaçant, ce qui leur permettra de mieux rémunérer ceux-ci. De leur côté les collectivités locales s'en mêlent, et proposent des aides aux étudiants en médecine (bourses,...) s'engageant à s'installer dans les zones rurales.

Cela s'appelle une usine à gaz. C'est coûteux et c'est complexe, sans avoir la souplesse ni la précision d'un marché libre, puisqu'il faut fixer des limites, des revalorisations précises, etc. Et c'est source de distorsion, par exemple entre les médecins exerçant seuls et les cabinets de groupe. Enfin, ce type de mesure est toujours proposé au début sur une base volontaire, puis, comme cela ne marche pas toujours bien, cela se transforme peu à peu en mesure coercitive. Rappelons qu'en 2004 le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance-Maladie s'était interrogé sur le bien-fondé de la liberté d'installation. C'est dire que l'obsession de la médecine socialisée est dans la tête de nos gouvernants.

Voilà sans doute pourquoi ils n'acceptent pas le vrai marché, prolongement naturel de la vraie médecine libérale. Pourquoi faire simple et vrai quand on a l'habitude de faire compliqué et bureaucratique ?

LE JUGE BURGAUD EST UN FONCTIONNAIRE

A propos du juge Burgaud, nous faisons une remarque qui a échappé à tous les commentateurs, parlementaires, journalistes, juristes : le juge BURGAUD est un fonctionnaire. Cela signifie que l'affaire d'Outreau n'est qu'un nouvel avatar d'un service public français en pleine dérive.

Comment fonctionne notre administration judiciaire ? Le juge Burgaud était frais émoulu d'une école publique ayant le monopole de la formation des magistrats en France. Dans cette école, on n'apprend pas les principes généraux du droit, mais on apprend le droit positif, qui n'est qu'un amas de textes ambigus et souvent contradictoires, et qui est inspiré par l'approche « sociale » de la justice, teintée de philosophie politique socialisante sinon marxiste (ainsi la « délinquance en col blanc », les abus de biens sociaux par exemple, seraient-ils plus graves que les attaques à main armée). Ces jeunes juges ignorants se voient nommés dans des postes dont les magistrats plus expérimentés ne veulent pas. Sur une équipe de trois juges, le plus « expérimenté » avait un an d'ancienneté. Ces jeunes juges ignorants se voient aussi attribuer des dossiers au petit bonheur la chance : Fabrice BURGAUD était « de permanence » ce jour-là ...

Tout cela montre la légèreté de ces administrations d'Etat. Quand elles gaspillent l'argent du contribuable et empêchent les citoyens de faire leur travail, c'est déjà grave. Mais quand elles maintiennent en prison préventive pendant trois ans des personnes qui sont innocentes, c'est scandaleux.

Il va de soi que les réformateurs de la justice feront comme leurs prédécesseurs, inventant de nouvelles procédures, de nouvelles instances, mais sans remettre en cause le principe du service public.

Dans un pays voisin peu civilisé il est vrai, l'Angleterre, qui a inventé *l'habeas corpus*, les juges sont d'anciens avocats ou juristes ayant une expérience professionnelle de plusieurs dizaines d'années. Ils sont responsables de leurs décisions, parce qu'ils sont en concurrence, et rémunérés suivant leur réputation, elle-même fondée sur la qualité de leur travail reconnue par les justiciables.

En France, on en est resté à Saint Louis sous son chêne : la justice est toujours royale. Nous sommes en décalage complet par rapport à l'évolution actuelle du droit. Car les juges et arbitres privés supplantent de plus en plus les juges fonctionnaires, et la puissance publique n'aura bientôt à intervenir que lorsque le recours à la coercition physique ou morale sera nécessaire pour faire exécuter les sentences pénales (*enforcement*).

AU SOMMAIRE DU N°866 :

EDITORIAL : La caricature pp. 1-2

CONJONCTURE : Miracle irlandais pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : Doctrine sociale de l'Eglise et libre marché p. 4 - La mondialisation freine l'inflation p. 5 – L'Europe s'inquiète de la baisse des impôts en Suisse p. 6 – Désert médicaux : on propose un pseudo marché p. 7 – Le juge Burgaud est un fonctionnaire p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org